

## FICHE METHODOLOGIQUE

<b>INDICATEUR</b>	<b>% D'EMPLOIS INDUSTRIE</b>
<b>AXE</b>	<b>EMPLOI ET FORMATION</b>
<b>DEFINITION</b>	
<p>% d'emplois au lieu de travail dans le secteur industriel par rapport au nombre d'emplois total estimé.</p> <p>Les activités retenues correspondent aux sections :</p> <p>B (Industries extractives) ;C (Industrie manufacturière); D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné );E (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution) de la nomenclature d'activités NAF 2008</p>	
<b>UNITE</b>	
%	
<b>METHODE DE CALCUL</b>	
$\frac{\text{Nombre d'emplois dans les activités industrielles}}{\text{Nombre d'emplois total}} \times 100$	
<b>PERIODICITE</b>	
Annuelle	
<b>SOURCE</b>	
Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire	
<b>DETAIL DE LA SOURCE</b>	
<p>Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution.</p> <p>L'exploitation complémentaire est destinée à produire les variables dont l'élaboration est complexe. Ces traitements étant longs et coûteux, ils ne portent que sur un échantillon des questionnaires collectés.</p>	
<b>OBSERVATION</b>	
<p>Lors du recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi. Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance.</p> <p>Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle.</p> <p>Les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs. De ce fait, les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.</p>	